

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin régional sur les animaux à fourrure

Automne 2021

Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada
État des populations d'animaux à fourrure
Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de l'Abitibi-Témiscamingue, voici notre nouveau bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage en Abitibi-Témiscamingue, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune
de l'Abitibi-Témiscamingue



Gros plan sur le lynx du Canada

Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seront plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ dix ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ cinq ans) et de rareté (environ cinq ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le piégeage



n'a jamais été refermé et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure.



Portrait de la récolte dans la région

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 reste incomplète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures de la dernière saison.

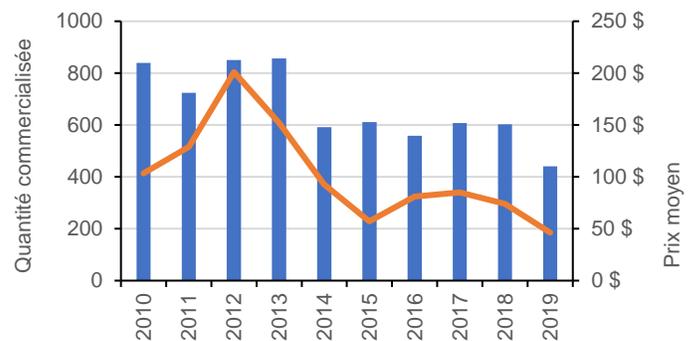
Nombre de fourrures commercialisées

Généralement, au cours d'une saison de piégeage, la quantité de fourrures commercialisées varie en fonction du prix moyen obtenu pour une fourrure lors de la saison précédente. En 2019-2020, le nombre de fourrures de lynx commercialisées a enregistré une baisse dans la région.

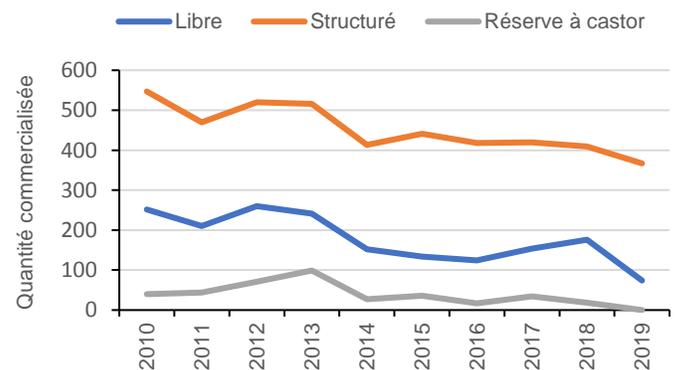
En 2019-2020, plus précisément, la récolte de lynx a montré une diminution de 162 lynx. Cette diminution a été observée sur le territoire libre (-102 lynx), dans le réseau

des terrains de piégeage (-42 lynx) ainsi que dans les réserves à castor (-18 lynx). En fait, aucune transaction de fourrures de lynx n'a été enregistrée dans les réserves à castor pendant la saison 2019-2020.

Cette baisse des transactions peut s'expliquer notamment par le prix moyen de la fourrure du lynx, établi en 2018-2019 à moins de 75 \$. En marge de cela, l'abondance de l'espèce, l'arrêt des activités de la principale maison d'encans d'Amérique du Nord et la mise en place des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont également pu influencer sur le volume de transactions.



Évolution de la quantité de fourrures de lynx du Canada commercialisées et du prix moyen des fourrures depuis dix ans en Abitibi-Témiscamingue.

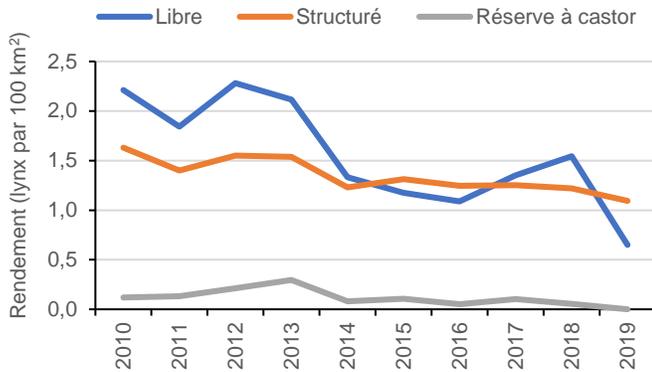


Quantité de fourrures de lynx du Canada commercialisées provenant de l'Abitibi-Témiscamingue, selon le type de territoires de piégeage, de 2010 à 2019.



Rendement

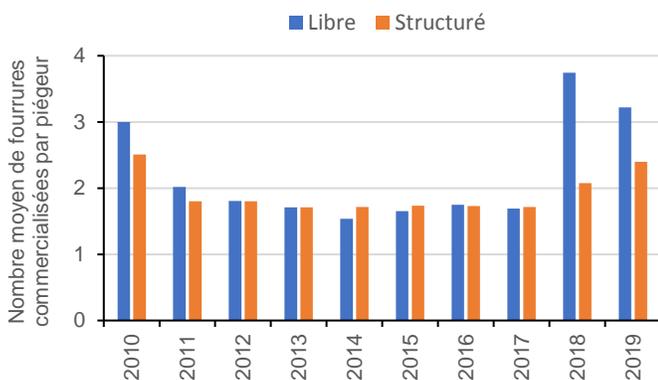
Le rendement (nombre de fourrures commercialisées par 100 km²) enregistre également une baisse en 2019-2020, principalement sur le territoire libre (-0,9 lynx par 100 km²). Dans le réseau structuré et dans les réserves à castor, la diminution s'est révélée minime (-0,1 lynx par 100 km²).



Rendement des piégeurs de l'Abitibi-Témiscamingue au cours des dix dernières saisons, selon le type de territoire.

Nombre moyen de fourrures commercialisées

Depuis l'abolition du quota en 2018-2019, le nombre moyen de fourrures de lynx commercialisées par piégeur en Abitibi-Témiscamingue est plus élevé sur le territoire libre que dans le réseau structuré.



Nombre moyen de fourrures de lynx commercialisées par les piégeurs de l'Abitibi-Témiscamingue ayant commercialisé au moins une fourrure de lynx, selon le type de territoire.

Sur le territoire libre, le nombre moyen de fourrures commercialisées s'élevait à 3,7 en 2018-2019 et à 3,2 en 2019-2020. Dans le réseau structuré, il s'établissait à 2,1 en 2018-2019 et à 2,4 en 2019-2020. Ces données permettent de dissiper les craintes de surexploitation de la ressource, considérant que le marché des fourrures est actuellement faible. Si le prix moyen des fourrures de lynx était plus élevé, l'intérêt des piégeurs pour cette espèce serait supérieur.



Indicateurs provenant du carnet du piégeur

Depuis l'instauration du nouveau carnet du piégeur en 2018, les estimations de succès de piégeage (capture par 1 000 nuits-pièges) ne peuvent plus être comparées avec celles du passé.

Le nouveau carnet permet de distinguer les captures de lynx au moyen des collets (dont les récoltes s'étendent à d'autres espèces) des captures obtenues avec des dispositifs plus sélectifs.

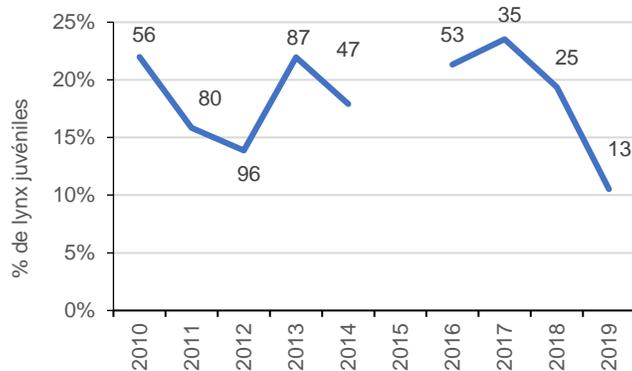
En prenant en compte tous les types d'engins utilisés, le succès de piégeage estimé atteignait 1,1 lynx par 1 000 nuits-pièges en 2018-2019 et 0,5 lynx par 1 000 nuits-pièges en 2019-2020. Ces valeurs sont considérées comme faibles. En contrepartie, si nous excluons le recours aux collets dans le calcul, le succès de piégeage estimé s'élevait plutôt à 7,2 en 2018-2019 et à 5,5 en 2019-2020.

Au cours des saisons 2018-2019 et 2019-2020, l'effort moyen par piégeur (la moyenne du nombre de pièges utilisés multipliée par le nombre de nuits où ces pièges



étaient en fonction) s'établissait à 2 152 et 1 399 nuits-pièges, tous dispositifs confondus. En écartant les collets, l'effort moyen atteignait 187 et 165 nuits-pièges. C'est dire que les piégeurs font davantage usage des collets que des autres dispositifs.

Depuis les dix dernières saisons, la proportion de lynx juvéniles récoltés demeurait généralement supérieure à 15 %. Toutefois, en 2018-2019, on observe une importante chute de la valeur de cet indicateur biologique. Cela laisse présager que le cycle d'abondance du lynx amorce une période de creux.

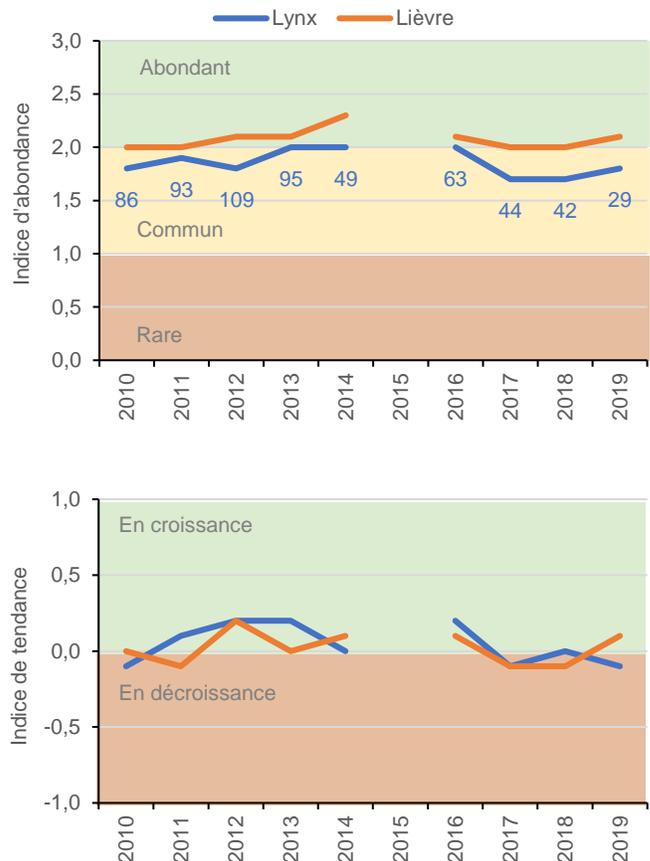


Proportion de lynx juvéniles déclarés dans le carnet du piégeur depuis dix ans en Abitibi-Témiscamingue.

* Les valeurs figurant sur ce graphique correspondent au nombre de lynx dont le groupe d'âge était connu.



Selon les informations fournies par les piégeurs dans les carnets, le lynx et le lièvre étaient abondants en 2019-2020 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour sa part, l'indice de tendance du lynx connaissait une légère diminution, tandis que celui du lièvre montrait une augmentation.



Abondance et tendance des populations de lynx et de leur principale proie – le lièvre – depuis dix ans en Abitibi-Témiscamingue.

* Les chiffres figurant dans ces graphiques correspondent au nombre de carnets reçus.

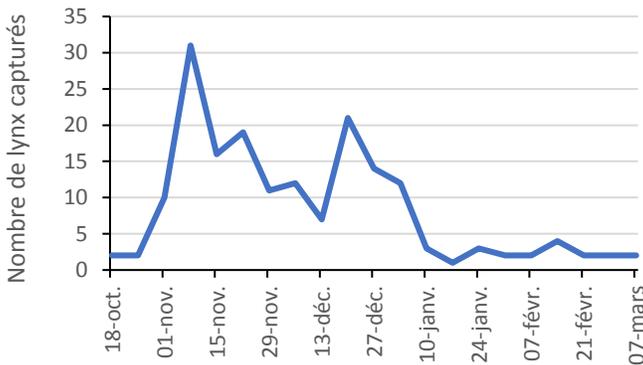
Lors des saisons 2018-2019 et 2019-2020, les piégeurs ont enregistré la majeure partie de leur récolte entre la deuxième semaine de novembre et la première semaine de janvier. Ainsi, les piégeurs de lynx de l'Abitibi-Témiscamingue apparaissent peu actifs après la période des Fêtes.



État des populations d'animaux à fourrure

À l'exception du lynx roux qui se montre rare dans la région et du raton laveur qui n'est pas encore jugé commun en Abitibi-Témiscamingue, les autres espèces d'animaux à fourrure sont toutes réputées communes ou abondantes. De l'avis des piégeurs, la grande majorité des espèces étaient stables en 2020-2021 dans la région. Il faut toutefois noter la diminution de l'abondance de la martre d'Amérique et du pékan, rapportée par les piégeurs.

Une chute marquée du nombre de carnets des piégeurs reçus chaque année (34 carnets en 2020-2021, soit deux fois moins qu'en 2016-2017) apparaît préoccupante, car la gestion des animaux à fourrure s'appuie partiellement sur cette source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet, puis à le retourner au Ministère, afin de contribuer à la bonne gestion des espèces.



Répartition de la récolte de lynx du Canada selon la semaine de piégeage, en Abitibi-Témiscamingue.

Évaluation de l'état de la population

Globalement, le lynx du Canada semble bien se porter en région, et ce, malgré une chute anticipée de son abondance au cours des prochaines saisons de piégeage. Vu la faiblesse du marché de la fourrure, l'abolition du quota ne devrait pas nuire au renouvellement de sa population.

	Abitibi-Témiscamingue		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belettes	2,2	→	2,1	→
Castor	2,1	→	1,9	→
Coyote	1,4	→	1,1	→
Loup	1,7	→	1,2	→
Loutre de rivière	1,8	→	1,6	→
Lynx du Canada	1,8	→	1,3	→
Lynx roux	0,4	→	0,2	→
Martre	1,1	↓	1,6	→
Mouffette rayée	1,2	→	1,3	→
Pékan	1,2	↓	1,2	→
Rat musqué	1,8	→	1,7	→
Raton laveur	0,5	→	1,1	→
Renard roux	2,0	→	1,8	→
Vison	1,8	→	1,6	→

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse



Actualités

Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq.

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commercer de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec.

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp.

Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noir dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et

ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de capture de l'ours (immobilisation chimique) et la mort de celui-ci.



Suivi des populations de lynx

Le MFFP a démarré un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour ce faire, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives, qui ne nécessitent pas la capture des animaux, tels que des caméras de chasse et la collecte de poils. Plusieurs approches ont été expérimentées depuis deux ans en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.





Un projet sur l'habitat du pékan

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue mène actuellement un projet sur la sélection de l'habitat du pékan. Entre novembre 2020 et février 2021, 14 pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS. Ces pékans ont été majoritairement capturés au Témiscamingue. Or, il est possible de rencontrer ou de capturer des pékans en dehors de cette zone. De nouvelles captures seront effectuées au cours de l'hiver 2022.

Votre collaboration est sollicitée; si vous trouvez un collier ou capturez un individu, veuillez communiquer avec Nathan Chabaud, responsable du projet à l'UQAT, au 873 842-7994.

